

COMPTE RENDU

De la séance du CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 12 Avril 2022

<i>Date de convocation : 05/04/2022</i>	<i>Date d'affichage : 05/04/2022</i>
<i>Nbre de conseillers en exercice : 15</i>	<i>Nbre de conseillers présents : 12</i>
	<i>Nbre de conseillers votants : 15</i>

L'An deux mil vingt-deux, le douze avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Eric BERTHAULT, Maire.

Présents : E. BERTHAULT, F. ION, A. GAYETANO, G. ROYER (arrivée à 19h50), L. RICHARD, F. POIRIER, V. PRUD'HOMME, J. FOURMAUX, A. AUBOIS (arrivée à 19h45), V. MAINIER (arrivée à 19h55), V. MOREL, M. MIRANDA.

Absents excusés : A. DEHENRY ayant donné pouvoir à A. GAYETANO, M. COLLET ayant donné pouvoir à E. BERTHAULT, D. DEVEZE ayant donné pouvoir à G. ROYER.

ORDRE DU JOUR

- 1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- 2- ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15/03/2022
- 3- FINANCES LOCALES
 - a) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
 - b) Participation financière 2022 au SIVOS de COURTOIS et de NAILLY
- 4- ADMINISTRATION GENERALE
Convention relative à la prise en charge des frais médicaux aux praticiens par l'intermédiaire du Centre de Gestion de l'Yonne
- 5- COMMUNICATIONS DU MAIRE
- 6- AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Viviane MOREL est désignée secrétaire de séance.

2) ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15/03/2022

Le compte-rendu de la séance du 15 mars 2022 est adopté par l'ensemble du Conseil Municipal.



3) FINANCES LOCALES

a) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

M. le Maire présente les recettes au titre de la fiscalité directe locale : le prévu/reçu 2021 et le prévu/budgété 2022.

19h45 arrivée d'Annick AUBOIS

	2021				2022			
	Bases d'imposition effectives	taux votés	produits attendus	produits reçus	Bases d'imposition prévisionnelle	taux proposés	produits attendus	budgeté
Taxe foncière (bâti)	790 485	37,21%	294 139	291 344	775 700	37,21%	288 638	
Taxe foncière (non bâti)	17 042	47,50%	8 095	8 095	17 600	47,50%	8 360	
Total			302 234	299 439			296 998	
Taxe habitation			11 995	10 687			11 050	
Allocations compensatrices			1 905	1 905			1 949	
Versement coefficient correcteur			8 421	8 421			8 318	
Montant total des recettes au titre de la fiscalité directe locale			324 555	320 452			318 315	312 400
			différence -	4 103				

Seuls deux taux sont à définir : la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti.

Au budget primitif 2022, il a été prévu 312.400 €. Le produit attendu, estimé par les sévices fiscaux se montent à 318.315 €. Considérant la marge de sécurité entre les attendus et le budgété, M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux.

Délibération D2022-04-019 : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 11 voix pour, 1 voix contre :
- **ADOpte** les taux suivants :

- Taxe foncière sur le bâti 37,21 %
- Taxe foncière sur le non bâti 47,50 %

19h50 arrivée de Georgette ROYER

b) PARTICIPATION FINANCIERE 2022 AU SIVOS COURTOIS-NAILLY

M. le Maire expose : le SIVOS DE COURTOIS ET DE NAILLY a voté son budget primitif 2022 le 22 mars 2022.

La participation de la commune de Courtois a été fixée à 57.700 €.

M. le Maire remercie et félicite F. POIRIER pour le travail effectué.

Délibération D2022-04-020 : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **DECIDE** de verser au SIVOS DE COURTOIS ET DE NAILLY une participation annuelle de 57.700 €.

Elle sera versée en début de chaque période :

- | | | | |
|-------------|--------------------------------|----------|----------------|
| ○ Mois | janvier 2022 | 18.000 € | } pour mémoire |
| ○ Mois | février 2022 | 10.000 € | |
| ○ Mois | mars 2022 : | 10.000 € | |
| ○ Trimestre | avril-mai-juin 2022 | 6.558 € | |
| ○ Trimestre | juillet-aout-septembre 2022 | 6.556 € | |
| ○ Trimestre | octobre-novembre-décembre 2022 | 6.556 € | |

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2022.



4) ADMINISTRATION GENERALE

CONVENTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS MEDICAUX AUX PRATICIENS PAR L'INTERMEDIAIRE DU CENTRE DE GESTION DE L'YONNE

M. le Maire présente le projet de renouvellement de convention reçu du Centre de Gestion de la fonction publique de l'Yonne.

Celle-ci a pour objet la prise en charge des honoraires et frais médicaux par le CDG 89 dans le cadre du secrétariat des instances médicales et aux modalités de leur remboursement par les collectivités et établissements concernés.

La présente convention prend effet le 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2024.

19h55 arrivée de Valérie MAINIER

Délibération D2022-04-021 : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention avec le CDG 89.

5) COMMUNICATIONS DU MAIRE

Le premier tour de l'élection présidentielle s'est bien passé (79,9% de participation, comme la majorité des petites communes).

Cela a été l'occasion de recevoir quelques observations des habitants :

- demande de cours d'informatique, voir avec la personne qui s'était proposée d'en donner,
- pas de porte vélo à la mairie,
- trous dans la chaussée à reboucher,
- de bons retours sur les choses qui ont été faites.

6) AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Florian ION

- Aire de jeux pour les enfants est terminée.
- Le Syndicat des Eaux des Sources des Salles a fait un appel d'offre pour trouver une entreprise de conseils. Elle aura pour but d'étudier l'arrêt de la délégation du service public à la SAUR au profit de l'installation d'une régie.

Georgette ROYER

- Est allée à l'Assemblée Générale des Jardins de la croisière. Il s'agit d'une association de réinsertion qui existe depuis 25 ans. Ils proposent des paniers de légumes.
- Une chasse aux œufs (sans Kinder) est organisée dimanche 17 avril 2022.

Franck POIRIER

- Edwige BOUDOT, employée du SIVOS part à la retraite. Un pot est organisé jeudi 14 avril 2022.
- Projet d'un nouveau matériel de motricité pour l'école maternelle qui doit s'équiper.
- Projet d'achat de vélos pour l'école maternelle.
- Projet d'acquisition d'un logiciel de gestion des cantines (110 repas/jour en moyenne).



Eric BERTHAULT

- Tout le monde est content du « P'tit journal ». Sylvaine fait un super boulot.
- Les trous sur la voirie de la commune seront bientôt rebouchés.

Laure RICHARD

- Arbre planté vers la prairie à côté du banc le long du ru (arbre d'ornement). La plantation d'arbres fruitiers est en projet pour l'automne.
- Le concours d'épouvantail doit se dérouler du 2 mai au 17 juin. Les flyers d'informations vont être distribués.

Viviane MOREL

- Pour en revenir aux cours d'informatique, il faudrait faire un appel dans la commune pour recenser les besoins.
- La machine à pain doit être réparée.

Manu MIRANDA

- Une personne âgée trouve qu'il manque des activités pour le 3^{ème} âge.
- Réunion SLC le 2 mai 19h15 au sujet du vide grenier.

Aurore GAYETANO

- Un nichoir à chouette est installé dans le grenier de Mr BROZZI.
- Les travaux du lavoir sont bientôt terminés. L'aménagement extérieur est prévu courant mai.
- 16 avril : organisation d'une balade à la tombée de la nuit.
- 1^{er} mai : organisation d'une balade au fil de l'eau.

Eric BERTHAULT

- Remise des écharpes aux adjoints Georgette ROYER, Aurore GAYETANO et Florian ION.

Séance levée à 20h35

